



Menace de delit ss. conditions + violences.

Par **Laurent38**, le **04/10/2009 à 17:06**

Bonjour,rrnrnJ'ai 20 ans, les 2 plaignant entre 16 et 18.rrnrnLes faits: rnrnMa soeur c'est faite bousculée en ville, insultée et menacée verbalement par environ 6 personnes dont 2 de son lycée.Aucun témoin.rrnrnLe lendemain je suis allé interpellier deux personnes (A et B) qui étaient dans le lot, ils ont reconnus avoir participé à l'altercation. rnrnJe leur ai expliqué que je ne voulais pas que ma sœur subisse une quelconque agression dans l'avenir, le ton est monté j'ai laissé entrevoir la crosse d'une arme à ma ceinture et les ai menacé de leur tirer dessus si de tels faits venaient à se reproduirernUne tierce personne (C) est venu s'interposer s'est montré insultante envers moi et avec la tension qui régnait je lui ai mis deux coups au visage (sans occasionner de blessures).rnJe suis rentré chez moi et ai été convoqué à la police ou j'ai effectué une déposition de ce qu'il c'était passé, la police a perquisitionné chez moi et saisi une arme de poing factice que j'ai dit avoir utilisée ce jour là.rrnrnJe suis à présent convoqué au tribunal de grande instance.rnPour:rrnrn**1) Menace d'un délit contre les personnes sous conditons.**rn[.."en l'espece de cesser d'importuner sa soeur menacé A et C d'un délit contre les personnes en l'espece de leur tirer dessus, tout en exhibant la crosse d'une arme de poing factice"rn**2) Violences sans incapacité de travail dans un établissement scolaire ou aux abords à l'occasion de la sortie des élèves.**rn[.."commis des violences n'ayant pas entraîné d'incapacité de travail sur C. [..]rrnrnMes questions sont les suivantes:rrnrn- Puis je demandé à obtenir une copie des dépositions des témoins/acteurs? (la personne A ayant en effet apparemment déclaré ne rien avoir dans l'agression de ma soeur alors que c'est faux.)rrnrn- Si sa déclaration s'avère fausse aurais-je un recours ? (Même si j'en doute car pas de témoins..)rrnrn- Deux jours avant les fait qui me sont reprochés je suis allez voir un medecin qui m'a prescrit des calmants car suite à un arrêt de conso. de cannabis je suis assez impulsif. L'ordonnance est datée et les médicaments ont été achetés après les faits. Cela pourrait il avoir une influence même minime?rrnrn- Qu'est ce que je risque (approximativement) comme peine.rnMon casier contient deux infractions pour detentions de stupefiant (cannabis 5 grammes les deux fois.)rrnrnJe vous remercie d'avance pour vos réponses.

Par **frog**, le **04/10/2009** à **17:48**

[citation]Cela pourrait il avoir une influence même minime? [/citation]
Ne pas assumer ses conneries en espérant mieux s'en sortir, c'est quitte ou double. Certains apprécient les gars francs qui se repentissent plutôt que de se chercher des excuses, d'autres y croient.
Impulsif, violent, toxicomane, médicamenté et menaçant de faire usage d'une arme à feu, moi je ferais plutôt profile bas.

Par **Laurent38**, le **04/10/2009** à **18:36**

J'aurais aimé ne pas être toxicomane j'ai pris un mauvais chemin au mauvais moment si je suis impulsif et médicamenteux c'est en partie à cause de ce sevrage que je me suis imposé pour sortir de tout ça.
Après je ne me cherche pas d'excuse je sais très bien que même si j'avais eu mon traitement j'aurais sans doute agi de la même manière mais si cela peut avoir un minimum d'influence juridiquement vu la situation dans laquelle je me suis mise..
Je ne plaiderais pas que l'impulsivité due à ma maladie pour ma défense, au contraire j'expliquerais au(x) juge(s) que si j'ai agi tel que je l'ai fait c'est surtout que je n'ai pas supporté d'apprendre que ma soeur qui elle est studieuse et réussit bien ses études voit sa scolarité gachée par un harcèlement qui aurait duré longtemps si je (ou la police) n'aurait rien fait.
Après pour les coups portés à la partie plaignante je ne peux que les regretter je n'avais pas à faire ça et lui présenterait mes excuses, sincères.
Mais je ne supporte pas de savoir qu'une fausse déposition a été faite par la personne qui n'a pas pris de coup mais qui a nié avoir participé à quoi que ce soit dans sa déposition.
D'où mes autres questions..
Merci de votre contribution, ne jugez pas hâtivement je vous en prie car ma famille c'est tout ce que j'ai et malgré les apparences j'essaie d'avoir un meilleur comportement en général.